

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA

J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/079 du 5/02/79 portant intégration et nomination de Monsieur NGODJO de la catégorie A1 des Services Techniques (Travail Public) p.2-

LE DIXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRES DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

(I S A S)

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
- (/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
- (/u le décret n° 62-130/MF du 9/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- (/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1;
- (/u le décret n° 63-8/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
- (/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
- (/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- (/u l'Acte n° 60 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
- (/u le décret n° 78-695 du 11.11.78 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u l'Ordonnance n° 15-77 du 28.7.1977 du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
- (/u la lettre n° 3790/MEN.DOC du 2.10.1978 du Directeur de l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D.B.

D.C.F.

DECRETE

.../...

ARTICLE 1^{er}. - En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur **NGOHO Jean-Marie**, né vers 1952 à Nzambi-Kala (Divénié), titulaire de la Maîtrise ès-Sciences en Electronique obtenue à l'Institut (Université) Polytechnique TIMISOARA Faculté d'Electrotechnique (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2^e. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie, Chargé de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3^e. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZ VILLE, LE 5^e FEVRIER 1979

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports;

Colonel **DEHELE O.**

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Colonel **Louis SYLVAIN-GOMA.**

Le Ministre des Finances,

André N. O. U. E. L. E.

Henri L. O. P. E. S.

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGFPT, DFP 3
- DFP, BST 1
- D.B. 3
- MME, CRS 1
- SGME, CRS 2
- RNTP 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2